



1162 Saint-Prex, le 28 septembre 2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE LA PRM**

**Séance du mardi 27 septembre 2022
Présidence : M. Antoine Chappuis**

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Préavis n° 04/09/2022

- après avoir pris connaissance du budget ordinaire 2023 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2023, représentant des charges à hauteur de CHF 15'370'100.00 et des revenus pour un montant de CHF 7'295'200.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 8'074'900.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2023, représentant des charges et recettes à hauteur de CHF 4'320'700.00 (CHF 19'690'800.00 – CHF 15'370'100.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'998'500.00 (charges), CHF 3'360'800.00 (recettes) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 298'200.00 (charges), CHF 46'000.00 (recettes) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 19'500.00 (charges), CHF 10'000.00 (recettes) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 7'100.00 (charges), CHF 1'000.00 (recettes) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 4'200.00 (charges), CHF 1'000.00 (recettes) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;le vote du budget des tâches contractuelles de chaque commune par leurs conseillers délégués étant réservé ;
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Le Président


Antoine Chappuis

Le Secrétaire


Steve Bruchez